

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE
(SCAPP) 2016-2030**

COMITE DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL 9 :

GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET REDUCTION DES CATASTROPHES

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE (NASMO) DE LA SCAPP POUR
L'ANNEE 2018**

Septembre 2019

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	3
RESUME	4
INTRODUCTION	6
CHANTIER STRATEGIQUE D'UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, DE GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE REDUCTION DES RISQUES DE DESASTRES	8
POLITIQUE INTEGREE D'EXPLOITATION DURABLE DES ECOSYSTEMES	8
<i>Objectif</i>	8
<i>Bilan de la mise en œuvre de la SCAPP au niveau sectoriel en 2018</i>	8
<i>Orientations et Programmations pour 2019</i>	10
PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES	10
<i>objectif</i>	10
<i>Bilan de la mise en œuvre de la SCAPP au niveau sectoriel en 2018</i>	11
<i>Orientations et Programmations pour 2019</i>	14
PROTECTION DES VILLES COTIERES CONTRE LES RISQUES D'INONDATION	15
<i>OBJECTIF</i>	15
<i>Bilan de la mise en œuvre de la SCAPP au niveau sectoriel en 2018</i>	15
<i>Orientations et Programmations pour 2019</i>	16
ANNEXE 1 : INDICATEURS DE LA GOUVERNANCE EN VIRONNEMENTALE	18
ANNEXE 2 : ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DU MEDD	19
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS	20

LISTE DES ACRONYMES

AMCC II : Alliance Mondiale pour le Changement Climatique

AMP : Aires Protégées Marines

ANGMV : Agence Nationale de la Grande Muraille

CDS : Comité de Développement Sectoriel

CSLP : comités sectoriels de lutte contre la pauvreté

FACI : Fermes Agricoles Communautaires Intégrées ;

MEDD : Ministère de l'environnement de développement durable

NASMO : note annuelle sectorielle de mise en œuvre

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OLM : Observatoire du Littoral Mauritanien

PCB : polychlorobiphényle

PGIVC : Programme de Gestion Intégré des Villes Côtières

SCAPP : Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée

SNEDD: Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

SWOT : Analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces

ZIB : Zones d'Intérêt Biologique

RESUME

Le présent rapport présente le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2018. Il fait l'état des résultats de développement relatifs au chantier stratégique : Meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres et par rapport à l'atteinte des cibles ODD retenues par rapport à ce chantier. Ce chantier comporte trois interventions à savoir, la politique intégrée d'exploitation des écosystèmes, préservation et valorisation des ressources naturelles et la protection des villes côtières contre les risques d'incursions marines et les inondations.

Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes : les efforts ont porté essentiellement sur la lutte contre les effets des changements climatiques par la vulgarisation des meilleures pratiques, la prévention de la pollution, l'information, la communication et l'éducation du grand public. Plusieurs réunions de cadrage des études d'impact environnemental et social et enquêtes publiques ont été notamment réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale. Par ailleurs, plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Vienne relative à la protection de la couche d'ozone et le protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone. En matière de Gouvernance environnementale, il est conçu de faire promulguer la loi relative au commerce illicite des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction. Il est prévu notamment d'actualiser la base de données permanente des projets actifs sous le mandat du MEDD pour l'année 2018 et de démarrer sur le terrain des activités du projet Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djalou.

Préservation et valorisation des ressources naturelles : En matière de gestion durable de l'environnement marin et côtier, les mesures prises et le suivi de l'évolution de l'environnement marin ont permis d'avoir 90 % des principaux stocks halieutiques dans un état biologiquement viable. Le taux de préservation des ressources halieutiques quant à lui, Il se situe à plus de 12 %, réalisant l'objectif d'Aichi. En ce qui concerne la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre, les efforts se sont concentrés sur la lutte contre la désertification et les reboisements, le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et la conservation et l'exploitation de manière durable des ressources terrestres. Pour ce qui est de la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, des missions de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation du mercure dans les activités d'extraction de l'or de manière artisanale ont été réalisées. Il est programmé d'élaborer et mettre en œuvre un programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse pour la lutte contre la désertification et les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Les terres dégradées doivent être restaurées par l'ensemencement aérien. Il est aussi programmé d'intégrer la gestion durable des terres et la gestion décentralisée des ressources naturelles dans les stratégies et programmes/projets sectoriels.

Protection des villes côtières contre les risques d'inondation : En vue de renforcer la prévention, la gestion des pollutions et des menaces anthropiques, les actions ont porté sur la

gestion des produits chimiques. Des mesures ont également été prises pour réduire le risque de catastrophes et lutter contre les pollutions environnementales. Il est prévu de réviser l'ordonnance du Littoral en intégrant l'aspect changement climatique.

INTRODUCTION

En cohérence avec l'agenda de 2030 pour le développement et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement Mauritanien a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui couvre la période 2016-2030. La SCAPP vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités, verte et durable permettant la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens et leur accès au bien-être dans un cadre de bonne gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, la SCAPP pose les jalons d'importantes transformations de la société et de l'économie mauritaniennes et repose sur trois leviers stratégiques convergents correspondant aux objectifs stratégiques retenus :

- Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable ;
- Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base
- Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ces leviers stratégiques se déclinent en quinze chantiers stratégiques qui à leur tour se déclinent en cinquante-six interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives qui composent le premier plan quinquennal 2016-2020.

La coordination de la SCAPP constitue l'élément clef du dispositif de suivi évaluation de la SCAPP. Elle rend compte des réalisations sectorielles à travers les Notes Annuelles sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP (NASMO) qui constituent l'étape cruciale pour élaborer le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la SCAPP. Les Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont pour vocations de produire ces notes, dans le contexte d'un système de suivi-évaluation (SSE) plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting.

Après une étude d'opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP, le décret 2019-085 du 06 Mai 2019 portant sur l'organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCAPP a été adopté, en application de la loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP. Les réformes instaurées par ce décret consistent à établir neuf CDS chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCAPP au lieu des vingt-sept Comités Techniques Sectoriels (CTS) qui étaient institués chacun au sein d'un ministère ou d'une institution.

Ces comités de développement sectoriels tiennent compte des orientations de la SCAPP à travers ses chantiers stratégiques et ce à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CDS est présidé par l'un des représentants des départements les plus concernés par la thématique du chantier et regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par le chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Pour animer les travaux de ces CDS, trois coordinateurs de leviers sont placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP et sont chargés en particulier de la consolidation des rapports des CDS relevant de leur levier.

Le présent rapport relève du CDS 9 de la Gouvernance environnementale qui est présidé par Maloumdine Maouloud, Directeur de la planification, de la coopération et de l'information environnementale au Ministère de l'Environnement et du Développement durable. Il fait l'état des lieux de toutes les réalisations sectorielles de l'année 2018 ainsi que celles prévues en 2019 par rapport aux chantiers stratégiques :

- Politique intégrée d'exploitations durables des écosystèmes
- Préservation et valorisation des ressources naturelles
- Protection des villes côtières contre les risques d'incursions marines et les inondations

Le ministère chargé de fournir l'information pour le CDS9 est le ministère de l'environnement et du développement durable.

Le présent rapport commence toujours, au niveau de chaque intervention, par un rappel de son objectif et des actions programmées pour sa réalisation dans le document de la SCAPP, pour en rester le plus proche possible.

Il présente ensuite le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2018 qui fait l'état des résultats de développement par rapport aux chantiers stratégiques et l'état des réalisations par rapport aux interventions, notamment par rapport aux cibles ODD retenues.

Il finit par présenter les orientations et les programmations pour 2019 se rapportant aux interventions prioritaires des chantiers stratégiques de la SCAPP. La conclusion et des recommandations mettant en évidence les progrès réalisés, les contraintes majeures, notamment par rapport aux cibles ODD, et les solutions proposées pour faire face aux contraintes majeures et défis.

CHANTIER STRATEGIQUE D'UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, DE GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE REDUCTION DES RISQUES DE DESASTRES

La SCAPP vise, à travers cette intervention, à assurer la préservation et l'exploitation rationnelle des écosystèmes, la valorisation des ressources naturelles pour assurer le bien-être des citoyens ainsi que la protection des villes côtières contre l'incursion marine et les inondations.

POLITIQUE INTEGREE D'EXPLOITATION DURABLE DES ECOSYSTEMES

OBJECTIF

Cette intervention vise à entamer une démarche ferme vers l'atteinte de l'objectif majeur de la SCAPP, qui est d'inverser les tendances de dégradation de l'environnement pour valoriser les ressources naturelles afin de contribuer à assurer une croissance verte et inclusive.

Il s'agit de mettre en place une politique intégrée de conservation, de gestion et d'exploitation durable des écosystèmes marin et terrestre afin de réduire la dégradation de l'environnement. Il s'agit aussi de renforcer de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations par le soutien des politiques d'investissements des activités à faible émission en carbone préservant le cadre et le milieu de vie au moyen d'une gouvernance avisée et performante.

L'orientation de la SCAPP est de promouvoir le secteur de l'environnement et du développement durable et de lui permettre de jouer pleinement son rôle technique et transversal pour assurer le développement durable. Des mesures sont nécessaires dans la gestion des déchets solides et liquides pour qu'il n'y ait pas un impact environnemental négatif sur la croissance économique.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCAPP AU NIVEAU SECTORIEL EN 2018

L'état réaffirme son engagement envers la gestion de l'environnement et du développement durable. Ainsi, pour renforcer le cadre légal, un projet de loi relatif au commerce illicite des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction a été élaboré et adopté par le conseil des Ministres pour valoriser les ressources naturelles de manière durable et résiliente.

Au niveau des orientations stratégiques de la SCAPP, les activités menées conformément au Plan du Travail Annuel du Ministère et déclinés de la SNEDD et de son Plan d'Action ont pour

objectif de lutter contre les effets des changements climatiques par la vulgarisation des meilleures pratiques, la prévention de la pollution, l'information, la communication et l'éducation du grand public, à savoir

- Elaborer et encadrer la mise en place d'un système d'information pour le suivi-évaluation des données environnementales et pour l'échange intersectoriel ;
- Réaliser une étude de faisabilité de 3 projets pilotes d'adaptation aux effets des changements climatiques dans le bassin du fleuve ;
- Organiser plusieurs réunions du Comité Technique d'Endossement des Projets (CTEP) pour décider de l'opportunité d'endossement de plusieurs propositions de projets en vue de leur soumission au Fond Vert pour le Climat, au Fond Mondial de l'Environnement et au Fond d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre l'évaluation environnementale, la direction du contrôle environnemental a effectué 40 réunions de cadrage des études d'impact environnemental et social (EIES), 25 Journées de Consultation du public et 25 enquêtes publiques. Elle a notamment permis d'accorder 21 Avis de faisabilité favorables des EIES et 53 NIES et réalisé 67 missions de contrôle. Elle a notamment réalisé

- l'état de référence de l'environnement marin et côtier mauritanien : il s'agit d'un outil stratégique qui permettra à l'ensemble des structures nationales chargées de la surveillance environnementale de se référer en cas de contrôle ou de conflits à un état zéro en termes de pollution relative au micro contaminant ;
- le lancement d'une expertise internationale et nationale pour évaluer l'impact environnemental et le risque potentiel relatif à la production gazière : Ahmeyim / Guembeul ;
- la Journée porte Ouverte DCE au profil des étudiants du master GAED dans le cadre de la célébration de la journée mondiale des océans ;
- le lancement du processus de la stratégie nationale du contrôle, surveillance et inspection environnementale ;
- le lancement du projet régional pour la réduction des impacts des infrastructures côtières sur les écosystèmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Vienne relative à la protection de la couche d'ozone et le protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone, le Bureau national d'Ozone a réalisé les activités suivantes :

- La validation du Plan de Gestion de l'Élimination des Hydro chlorofluorocarbone ;
- Le lancement des missions de sensibilisation des acteurs et professionnels du froid sur le programme ozone du pays dans les Wilayas de Nouakchott Nord, Nouakchott, Ouest, Nouakchott Sud, Tiris Zemour, Dakhlet Nouadhibou et Trarza.
- L'organisation des réunions de sensibilisation des acteurs et professionnels du froid sur le programme ozone du pays dans les Wilayas de Nouakchott Nord, Nouakchott, Ouest, Nouakchott Sud, Tiris Zemour, Dakhlet Nouadhibou et Trarza.

L'accroissement des températures est le facteur principal relevant du changement climatique. Les températures moyennes décennales ont enregistré une nette évolution en allant de 22.69° pour la période 1989-1998 à 23.03° pour la période 2009-2018. L'accroissement moyen des températures semble être corrélé, au niveau mondial, avec l'émission des gaz à effet de serre. Le suivi de l'évolution de l'émission de gaz à effet de serre en Mauritanie est donc parmi les politiques et mesures prises pour présenter les résultats relatifs aux changements climatiques dans les stratégies de développement nationales. A partir de 2000, une diminution de l'accroissement des émissions globales en Mauritanie a été observée. Une diminution de 6.8% a été notamment observée sur la période 2012-2015. Ce qui mène la Mauritanie en bonne position pour respecter son engagement volontaire à raison de 2.68 % à l'horizon de 2030, permet de converger vers l'ODD 13 et contribue efficacement dans l'énergie renouvelable (ODD 7).

Dans le cadre de la dynamique du changement climatique, plusieurs projets sont en cours de réalisations dont le projet PARSACC/MEDD, pour l'amélioration de la résilience des communautés et leur sécurité alimentaire face aux effets du changement climatique, qui couvre huit wilayas pour la période 2014-2019, le projet de développement d'un système innovant d'adaptation aux changements climatiques (DIMS/MEDD 2018-2021) qui couvre quatre wilayas et le projet d'adaptation et de résilience des zones humides continentales aux changements climatiques (ANGM/MEDD 2019-2022) qui couvre quant à lui trois wilayas.

ORIENTATIONS ET PROGRAMMATIONS POUR 2019

En matière de Gouvernance environnementale, il est conçu d'élaborer un Plan de Travail Annuel 2019 du Département, assurer le suivi et la mise en œuvre de la SNEDD et de son Plan d'action, appuyer la mise en œuvre des éléments prioritaires de la stratégie de communication du MEDD. Il a été également conçu d'assurer le suivi et l'évaluation des activités programmées au département sur une base semestrielle, faire promulguer la loi relative au commerce illicite des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction. Il est prévu notamment d'actualiser la base de données permanente des projets actifs sous le mandat du MEDD pour l'année 2018 et de démarrer sur le terrain des activités du projet Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon.

PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF

Cette intervention vise à mettre l'accent sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles du fait que les moyens de subsistance et le revenu des ménages pauvres en dépendent largement. Comme les populations pauvres sont les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques tels que la sécheresse et les inondations, la réduction des risques de catastrophes et la résilience des populations constituent une priorité pour la SCAPP. La préservation de l'environnement marin bénéficie quant à elle d'une

attention particulière en raison des conséquences désastreuses d'une pollution marine et des mauvaises pratiques sur les ressources halieutiques.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCAPP AU NIVEAU SECTORIEL EN 2018

➤ **Gestion durable de l'environnement marin et côtier**

L'action de la Mauritanie dans le domaine de l'environnement marin est portée par le ministère des pêches et de l'économie maritime qui dispose d'institutions opérationnelles pour le suivi de l'environnement et l'observation des zones de pêche. L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche (IMROP) et l'Office National d'Inspections Sanitaires des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) suivent l'évolution de l'environnement marin à travers des indicateurs mesurés sur la bande côtière. Les données recueillies sur le PH du milieu marin, enregistrent une valeur de 7.96 en 2018, sa valeur en 1999 était de 8, tandis que celle de 2016 est de 8.29. On remarque donc une tendance à l'acidification du PH à partir de 2016. Ce qui pourrait refléter l'impact de rejets des unités industrielles.

Notons que sur le long terme, 90 % des principaux stocks halieutiques sont dans un état biologiquement viable. Le taux de préservation des ressources halieutiques quant à lui, est notablement accru. Il se situe à plus de 12 %, réalisant l'objectif d'Aichi.

➤ **Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre**

La Mauritanie a connu des rudes épisodes de sécheresse qui ont affecté le couvert végétal. L'MEDD et la DPN indiquent que la Mauritanie enregistre un taux annuel de déboisement plus de trois fois supérieur à la moyenne de la sous-région subsaharienne. Pour la dégradation des sols, les efforts se sont concentrés en matière de lutte contre la désertification et les reboisements. Ces efforts convergent vers l'ODD 15.

Toutefois, grâce à la bonne pluviométrie et productivité des pâturages de cet hivernage 2018, un vaste programme des travaux pare-feu a été réalisé par la société nationale d'aménagement agricole et des travaux sous la Direction de la Protection de la Nature avec l'entretien de 10.290 km d'anciens pare-feux et l'ouverture de 600 km de nouveaux pare-feu.

En vue de renforcer les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique a permis :

- L'élaboration du rapport national 2018 sur la lutte contre la désertification en Mauritanie ;
- L'élaboration et la validation des documents habilitants dans le cadre de la définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres ;
- Le lancement de processus d'élaboration du plan national sur la sécheresse ;

- La célébration de la semaine nationale de l'arbre du 01 au 07 août 2018 à l'échelle nationale. Environ 600.000 plants d'espèces locales et exotiques ont été produits cette année 2018 par les programmes et projets du MEDD (AGMV, PGDP, PARSACC et DIMS). Environ 40.000 plants ont été plantés dans la cadre des festivités de la semaine nationale de l'arbre.

En vue de conserver et exploiter de manière durable les ressources terrestres pour converger vers l'ODD 14, les actions suivantes ont été réalisées :

- La création d'une réserve naturelle de réintroduction et de production des outardes dans le village de Yaghreve et d'une zone de relâchée qui couvre les trois willayas du Nord (Inchiri ; Adrar et Tiris Zémour) ;
- La création d'une réserve naturelle de réintroduction des outardes et d'un centre d'entraînement ; de l'élevage et de production des faucons dans les willayas du Tagant Moughataa de Tichit en collaboration avec des Emiratis (le groupe Millenium d'ALSHAVI) ;
Le lâcher de 2204 Outardes dans les willayas de Tiris Zémour.

Afin de renforcer le cadre juridique et institutionnel sur la gestion durable des terres en Mauritanie, un nouveau code de la chasse et de gestion de la faune a été adopté en Conseil des Ministres et approuvé par le Parlement. Par ailleurs, en vue de conserver les forêts et terres forestières, le Parc National d'Awleigatt a réalisé les activités suivantes :

- La fourniture de la main d'œuvre pour l'entretien de la zone d'implantation de janvier à juin 2018
- L'installation de la zone de plantation, de la zone d'acclimatation et du zoo sur le site du PNA
- La construction des enclos
- L'extension de la culture fourragère et de la pépinière
- L'achat du matériel horticole et du matériel de soudure
- L'achat de sachets de germination en polyéthylène pour la pépinière
- La fourniture du matériel et installation d'un système d'irrigation de 3ha

Dans le même esprit, les mesures prises pour la préservation du Parc National du Diawling ont porté sur :

- La validation du Plan d'Aménagement et de Gestion du parc 2018-2022 ;
- la mise en œuvre du Manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures hydrauliques ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi de la sédimentation des bassins et marigots ;
- L'élaboration et la réalisation d'un programme d'éducation environnementale dans les écoles de la commune ;

- L'identification et la cartographie des zones favorables au *Sporobolussp* et la réalisation de 5 pépinières
- L'entretien de 3 couloirs de pare-feu soit 20ha et la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes pour aménager les habitats de la biodiversité aviaire sur 10ha ;
- La réalisation du dénombrement international des oiseaux migrateurs.

Dans le cadre le Projet Gestion Durable des Paysages /SAWAP, les réalisations sont

- L'installation de 27 clôtures de 50 ha au niveau de 27 sites du projet (9 Trarza, 4 Brakna et 14 Gorgol) ;
- La plantation 300.000 plants de gommier au niveau de 30 sites du projet ;
- Semi au volet de 60 ha avec 900 kg de semence locale ;
- L'installation de 10 jardins maraichers au niveau de 10 sites du projet
- L'organisation de 5 ateliers de formation au profit des acteurs du projet (services techniques MEDD, ADC, Equipe du projet) sur le suivi écologique, EIE, Gestion administrative et financière ;
- L'organisation de la campagne nationale de chasse pour l'année 2018.

L'agence Nationale de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte a réalisé quant à elle les activités suivantes :

- La mise en place d'un site pilote de production maraîchère et de plants et livraison et installation d'un équipement d'exhaure (pompe solaire, plaques solaires et autres fournitures) du forage du site de Mouftah El Kheir, Cham et Tenweratt au niveau de la Commune de M'Balal, et d'une Ferme Agricole Communautaire Intégrée ou FACI au niveau de Naim au niveau de la commune de R'kiz (Wilaya du Trarza);
- La mise en place d'un site maraicher et d'un verger au niveau de la commune Bouhdida (Wilaya du Brakna) ;
- La mise en place d'une station forestière dotée d'un système d'arrosage par aspersion d'une capacité de production annuelle de 1 500 000 à 2 000 000 de plants ;
- La mise en place de 5 pépinières à Naim, Miftah El Khair, Boutalhaya(Trarza), à Chami, et à Chinguitti ;
- La réalisation d'une boutique communautaire et d'un poulailler au profit des populations locales respectivement à Miftah El Khair et à Naim ;
- Le reboisement de 60 hectares à Cham, Aouiviya et N'beiga au niveau du Trarza
- La plantation et suivi de l'arrosage de l'axe carrefour El Berrad-Aéroport Oum Tounsi sur 60 km ;
- La mise en place et plantation de 8 km d'avenues à Kaédi.

En matière de gestion de déchets et de lutte contre la pollution, une mission de sensibilisation des orpailleurs dans les Wilayas du Brakna, de l'Inchiri et de Nouadhibou sur les risques liés à

l'utilisation du mercure dans les activités d'extraction de l'or de manière artisanale a été réalisée.

ORIENTATIONS ET PROGRAMMATIONS POUR 2019

En matière de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre, il est programmé d'élaborer et mettre en œuvre un programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse pour la lutte contre la désertification et les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, de réaliser les actions de reboisement à l'occasion des festivités nationales de la désertification (JID) et la semaine nationale de l'arbre, de mettre en œuvre des activités du projet gestion durable des paysages (PGDP)/SAWAP. Les terres dégradées doivent être restaurées par l'ensemencement aérien ou le semis à la volée/réhabiliter. La mise en place de l'arboretum et des pépinières forestières doit être suivie et appuyée. Des missions de suivi et d'évaluation de forêts classées doivent être effectuées avec l'inventaire, la cartographie et l'état des lieux de deux forêts classées. Inventorier aussi les ressources fauniques au niveau de 3 wilayas. Intégrer la gestion durable des terres et la gestion décentralisée des ressources naturelles dans les stratégies et programmes/projets sectoriels. Élaborer une politique et stratégie nationale forestière. Organiser la campagne nationale de chasse pour l'année 2019.

Dans les perspectives, il est aussi prévu de

- Réaliser une ceinture verte au centre des conférences AL-MOURABITOUNE, protéger et développer la ceinture verte de Chinguiti, développer la ceinture verte de Chami et rendre fonctionnel le forage pour l'arrosage.
- Installer et enrichir les mises en défens et les sites de fixation des dunes dans les zones de la GMV (Trarza, Brakna), préparer et installer les brises vents (Trarza, Chami)
- Organiser des filières de collecte de semences forestières.
- Elaborer les TDRs de l'étude de référence du tracé du Tagant et Assaba, géo-référencier les limites du tracé de la GMV, faire une étude écologique et socioéconomique et cartographier les sites d'intervention au Tagant et Lassaba (villages et autres infrastructures)
- Organiser la zone pilote en vie associative au Brakna, Tagant et Assaba ;
- Mettre en place des fermes agricoles au Traza, au Brakna, Tagant et Assaba
- Contribuer à la recherche universitaire, appui aux stages sur la GMV (Thèses de fin d'étude)
- Renforcer les capacités techniques du personnel de l'ANGMV en SIG en méthodes de lutte contre la désertification
- Encadrer les producteurs locaux sur les techniques de production durable et participer aux échanges régionaux
- Concevoir et réaliser des supports de communication
- Conserver les terres au Guidimakha et Gorgol
- développer un plan de recherche des fonds pour des projets d'appui aux activités des populations de la GMV

- Produire des plants au niveau des pépinières du PK17 et de Ten Souelim ;
- Démarrer les activités du Projet FEM/UICN/ANGMV au niveau des zones humides continentales du tracé de la GMV (Tamourt Naaj, Bougari, et Mahmouda), celles du Projet Turquie/FAO/ANGMV au niveau des du Trarza et du Brakna et celles du projet Turquie pour la construction d'un périmètre maraicher à Ajweir au Trarza et d'une zone de clayonnage. Démarrer aussi les activités du Projet FAO/ANGMV/FEM6 pour une gestion durable des Ecosystèmes, et celles du projet ANGMV/UICN pour la restauration des zones humides situées dans le tracé de la GMV.

Il est aussi prévu de renforcer la résilience de la population vulnérable à travers

- La mise en place des mises en défends contre l'ensablement du village de N'Diago et fixation biologique ;
- la réalisation des travaux de la digue nord et ouvrage Hassi Baba ; le renforcement de la régénération des écosystèmes de mangrove et l'amélioration d'accès au service de base.

PROTECTION DES VILLES COTIERES CONTRE LES RISQUES D'INONDATION

OBJECTIF

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est de jeter les bases d'une protection intégrée des villes côtières contre les effets du changement climatique et notamment les incursions marines et côtières, les inondations et l'érosion côtière en Mauritanie.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCAPP AU NIVEAU SECTORIEL EN 2018

En vue de renforcer la prévention, la gestion des pollutions et des menaces anthropiques, la Direction des Pollutions et des Urgences Environnementales a réalisé en matière de gestion des produits chimiques :

- L'inventaire des sources de mercure dans le cadre du Projet MIA pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le Mercure
- Le lancement du projet pour la réactualisation du plan de mise en œuvre (NIP) de la Convention de Stockholm sur les POPs en collaboration avec l'ONUDI
- La réalisation des inventaires nationaux des POPs
- L'identification et validation des activités prioritaires de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs
- Une formation au profit de 12 magistrats et 18 douaniers (dont 15 personnes de Nouakchott et 15 de l'intérieur du pays) dans le cadre du projet « Renforcement des capacités et assistance technique pour la mise en œuvre des Plans Nationaux (PNM) de

la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) dans les Pays les Moins Avancés (PMA) de la sous-région de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), plus la Mauritanie, la République Centrafricaine, le Tchad et São Tomé et Príncipe » ;

- Une formation au profit des Agents de l'Environnement et autres parties prenantes dans les Wilayas du Nord et celles du Fleuve dans le cadre du projet « Renforcement des capacités et assistance technique pour la mise en œuvre des Plans Nationaux (PNM) de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants dans les Pays les Moins Avancés (PMA)

Afin de réduire le risque de catastrophes et lutter contre les pollutions environnementales, les mesures prises sont :

- L'évaluation des déchets amiantés issus des épaves de Nouadhibou
- La préparation de la méthodologie d'élimination des déchets dangereux à Nouakchott ;
- L'adoption et le suivi de la mise en œuvre de la Loi portant interdiction des emballages plastiques souples
- L'adoption de la Loi sur la pollution de l'air (élaboration des valeurs limites en cours) ;
- L'évaluation de la situation environnementale de plusieurs activités industrielles et artisanales telles que les tanneries, le sable noir et salines à Nouakchott

Le projet West African Coastal Area (WACA) prévu pour une période de cinq ans jusqu'en 2023. Il s'agit d'un projet sous régional opérant sur la zone ouest africaine pour la résilience des populations et des zones côtières aux changements climatiques. Les principales actions de ce projet sont :

- L'élaboration et validation du Manuel d'exécution du Projet
- L'organisation de campagne de sensibilisation autour du classement de la Baie de l'Etoile de Nouadhibou
- L'élaboration du Manuel de suivi évaluation du Projet
- L'élaboration du Manuel de procédures Administratives et financières du Projet
- L'élaboration du Manuel simplifié des sous-projets du Projet
- L'organisation d'un séminaire de sensibilisation des parlementaires pour l'Environnement
- La célébration des journées mondiale de la désertification, de l'environnement et la journée mondiale des océans.

ORIENTATIONS ET PROGRAMMATIONS POUR 2019

En matière de gestion durable de l'environnement marin et côtier, il est prévu de fermer les brèches sur le littoral de Nouakchott, d'élaborer et valider une stratégie d'aménagement et de gestion intégrée du Littoral ainsi que d'élaborer les directives nationales d'aménagement du Littoral. Il est aussi prévu de Finaliser et valider au niveau technique le projet de loi sur les aires protégées marines, côtières et terrestres, de valider au niveau politique la stratégie sur les AMP et les Zones d'Intérêt Biologique, de mettre en œuvre la stratégie Nationale pour la gestion des

AMP et des ZIB et prospector la création de nouvelles AMPs. La révision de l'ordonnance du Littoral en intégrant l'aspect changement climatique est programmée. il est conçu d'élaborer des documents inhérents au classement comme aires protégées de 04 zones humides continentales (El Aguer, Mahmouda, Lac de Mâl, Bougari) et du projet de décret pour le classement du GuelbErichat, de renforcer la surveillance du littoral, de Colmater et fixer mécaniquement et biologiquement de nouvelles brèches. La Mise en place de nouveaux bacs à fleurs dans la zone nord de Nouakchott et la construction des voies d'accès piétonne et d'un site d'entraînement sportif sur le Littoral, l'appuide la DAPL pour participer dans les réunions et les ateliers régionaux et internationaux sur la protection du Littoral et de sur le littoral sont programmés.

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE LA GOUVERNANCE EN VIRONNEMENTALE

CDS 9 : Gouvernance environnementale

Indicateur	Intervention/SCAPP	Source	Valeur-2018	Remarques/Recommandations
Proportion de stock de poisson se situant à un niveau biologiquement viable (ODD)	Politique intégrée de l'exploitation des écosystèmes	GT IMROP	90 % contre 70 % en 2015	Concilier la nomination SCAPP avec celle du ministère de la pêche
Proportion des surfaces protégées et préservées	Politique intégrée de l'exploitation des écosystèmes	M_pêche	6000 km ²	l'information correspond au total des aires maritimes protégées
Proportion des ménages utilisant des combustibles autres que le bois et le charbon	Préservation et valorisation des ressources naturelles	ONS	40% en 2015	La donnée est disponible dans le MICS
Part des énergies renouvelables dans le mixte énergétique	Préservation et valorisation des ressources naturelles	SOMELEC/ONS	42 % contre 32 % en 2015	L'objectif est d'atteindre 60% en 2020
Superficieensemencée de façon aérienne	Préservation et valorisation des ressources naturelles			Le projet 2006 -2009. Depuis, pas d' actions prises ds ce domaine
% du budget alloué à la protection des communautés côtières et fluviales contre l'érosion des berges et les inondations	Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations	MEDD		Voir WACA, adebe, www.medd.gov.mr

ANNEXE 2 : ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DU MEDD ¹

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	°M	Programmation (M.MRU)	2018-2020 (M.MRU)
							2018	
Appui à l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte	2015	2019	RIM	196	Budget	d°M:5	10,00	50,00
Projet d'appui au Parc National D'AWLEIGATT	2015	2018	RIM	60	Budget	d°M:5	5,50	5,50
Programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique en Mauritanie	2015	2019	RIM	2	Budget (CP)	d°M:5	0,90	1,80
Programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique en Mauritanie	2015	2018	UE-FED	148	Don	d°M:5	42,89	42,89
Contrat d'augmentation pour le projet Gestion Durable des Aires Côtières et Marines	2017	2020	RFA -KFW	261	Don	d°M:5	30,75	87,75
Gestion Durable des Paysages sous SAWAP	2017	2020	BM-BIRD	160	Don	d°M:5	35,00	105,00
Gestion Durable des Paysages sous SAWAP	2017	2020	RIM	9	Budget (CP)	d°M:5	0,90	2,70
Programme de gestion intégrée des écosystèmes pour un développement humain durable	2019	2023	ONU-FAO	323	Don	d°M:3		131,04
Projet de Résilience en Afrique de l'Ouest	2019	2023	BM-IDA	690	Don	d°M:4		276,00
Programme de Protection et de valorisation des zones humides continentales	2019	2022	RFA-GIZ	309	Don	d°M:2		125,28
Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant	2019	2022	FEM	53	Don	d°M:3		20,00
Projet de révision et de mise à jour du Cadre national de biosécurité	2019	2020	FEM	14	Don	d°M:2		9,00
				2 225			125,94	856,96

¹ANNEXE 2 : Source PIP

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

CDS 9 : Gouvernance environnementale et réduction des catastrophes					
Chantiers et interventions	Institutions	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail
Président :	DPCID/MEDD	Maaloumdine Mouloud	Directeur	46441817	maloumdine@yahoo.fr
Vice-Président :	DPC / MPEM	Mohamed Ahmed Cheikh	Chef de service	46519033	mohamed_ac6@yahoo.fr
<ul style="list-style-type: none"> - Politique intégrée d'exploitation durable des écosystèmes - Préservation et valorisation des ressources naturelles - Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations 	Alliance Mondiale contre le Changement climatique AMCC Phase 2	Gilles Peyron Dit Thouard	Expert Chef de Mission	49978680	gpeyron@eptisa.com
	Développement Rural				
	APE	Famata KANE	Coordinatrice	46464239 42200174	famata.kane@undp.org
	DED / MPEMi	Moud Lemghayfri	Directeur	36368089	emmoud2001@yahoo.fr
	DPSC/ MHA	Moulaye El Hassen O. Ahmedou	Directeur	22517916 /46491683	moulayhassen@yahoo.fr
	MHUAT	Brahim Ainina	Ingénieur	22018188	
	Appui à la Résilience environnementale et développement durable de la ville de Nouakchott (AREDDUN)	Saleck ould Moulaye	Coordinateur	37 25 03 12	ouldmoulayes@yahoo.fr
	AWAC				
Autres membres	MINEFP				
	PNUD	Dia Ousmane		46428440	ousmane.dia@undp.org
	ONG Globe	Mohamed Yahya Eyil		22043703,	
	Espace Biodiversité	Maimouna mint Saleck		36217615	
	Secteur Privé (2)				
	DC-SCAPP	Sidna Ndah Mohamed-Saleh	Consultant SCAPP	36302126	sndah@hotmail.com
	DC-SCAPP	Khadijettou mint El Heda	Expert Levier 3 SCAPP	26145513	khatouahmed@yahoo.fr